

Département
du Nord

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
de CAMBRAI

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2022

Canton
de CAUDRY

Commune de
HAUSSY

59294

Tél. 03.27.72.03.70

E-mail : haussy.mairie@orange.fr

Date de la convocation : 25/03/2022

Date d'affichage de l'avis : 25/03/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Absents	04
<u>DONT</u> Procurations	01
<u>DONC</u> Votants	16

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes municipale, en raison des mesures sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCLY, Maire.

Etaient présents : M. BOUCLY Jean-Marc, Maire, M. GRESSIEZ Bertrand, Mme NECENDRE Mireille, M. LOINTIER Gérard, Adjoints, Mme LEVEQUE Maryse, M. BUISSET Henri, Mme PAVOT Fabienne, Mme PAVARD Valérie, Mme PLACE Gwenaëlle, Mme BADOR Sandra, Mme CANONNE Marie-Laure, M. ROGER Benoit, Mme COUSIN Angélique, M. MENARD Nicolas, M. SUEUR Sébastien, Conseillers municipaux.

Avait donné procuration : Mme LEVREZ Hélène à M. BOUCLY Jean-Marc

Étaient absents : M. CYHANYK Michel, M. DELACHE Frédéric (excusé),
M. FERREIRA DE ALMEIDA Frédéric,

Secrétaire de séance : Mme NECENDRE Mireille

Approbation du compte-rendu de la séance précédente : à l'unanimité

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES EXERCICE 2021

Le compte de gestion du Centre des Finances Publiques pour l'exercice 2021 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	891 128.06 €
RECETTES	1 258 330.22 €
	Soit un excédent 2021 de + 367 202.16 €

Résultat de fonctionnement cumulé =

Excédent de 2020 soit + 421 480.71 € - 421 480.71 € (affectation en investissement au budget primitif 2021) = + 367 202.16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 069 529.08 €
RECETTES	745 455.30 €
	Soit un déficit 2021 de - 324 073.69 €

Résultat d'investissement cumulé :

Excédent 2020 soit + 413 705.94 € - déficit 2021 - 324 073.69 €
= + 89 632.25 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 (total des deux sections)

Fonctionnement + investissement = + 43 128.47 €

RESULTAT DE CLOTURE (fonds de roulement)

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	=	+ 367 202.16 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	=	+ 89 632.25 €
	=	+ 456 834.41 €

Il est proposé d'approuver le compte de gestion 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021.

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	891 128.06 €
RECETTES	1 258 330.22 €
	Soit un excédent 2021 de + 367 202.16 €

Résultat de fonctionnement cumulé =

Excédent de 2020 soit + 421 480.71 € - 421 480.71 € (affectation en investissement au budget primitif 2021) = + 367 202.16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 1 069 529.08 €
RECETTES 745 455.30 €
Soit un déficit 2021 de - 324 073.69 €

Résultat d'investissement cumulé :

Excédent 2020 soit + 413 705.94 € - déficit 2021 - 324 073.69 €
= + 89 632.25 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 (total des deux sections)

Fonctionnement + investissement = + 43 128.47 €

RESULTAT DE CLOTURE (fonds de roulement)

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE = + 367 202.16 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE = + 89 632.25 €
= + 456 834.41 €

Les résultats sont strictement identiques au compte de gestion du Centre des Finances Publiques. Il est proposé d'approuver le compte administratif 2021.

Monsieur le Maire sort pour cette question et ne prend pas part au vote (ainsi que sa procuration).

Monsieur le Second Adjoint soumet au vote du conseil.

ADOPTE PAR 14 VOIX POUR (15 présents + 1 procuration – 02 votes :
Monsieur le Maire et Mme LEVREZ)

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 à affecter est de + 367 202.16 €

Il est proposé de l'affecter de la manière suivante :

Affectation en réserves (compte 1068- investissement) + 367 202.16 €
Report en fonctionnement (compte R002) 0.00 €
(Afin d'auto-financer au mieux la section d'investissement)

ADOPTE A L'UNANIMITE

4/ VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Il n'est pas prévu d'augmenter les taxes pour l'année 2022. Les taux resteront donc identiques à ceux de 2021 :

Taxes foncières 33.29 % (soit 14 % Commune + 19.29 % Département)

T axes Foncières sur le Non Bâti 70.98 %

Le montant des ressources attendues est donc de 507 349 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes ; le budget est voté au chapitre.

En section d'investissement à 1 263 081.38 €

Détail des Recettes

CH 001	89 632.25 €
CH 021	132 696.31 €
CH 10	399 477.16 €
CH 13	641 275.66 €

Détail des dépenses

CH 040	50 000.00 €
CH 16	91 334.17 €
CH 21	476 798.68 €
CH 23	643 448.53 €
CH 27	1 500.00 €

En section de Fonctionnement à 1 292 075.59 €

Détail des Recettes

CH 013	216 400.00 €
CH 042	50 000.00 €
CH 70	42 380.00 €
CH 73	731 083.49 €
CH 74	399 101.06 €
CH 75	42 811.04 €
CH 77	300.00 €

Détail des dépenses

CH 011	363 138.00 €
CH 012	545 123.00 €
CH 014	1 500.00 €
CH 023	132 696.31 €
CH 65	217 265.10 €
CH 66	22 353. 18 €
CH 67	10 000.00 €

Il est à noter que les investissements prévus sont principalement :

- La fin des travaux de la Maison Médicale
- La fin des travaux au Mille Club
- La poursuite des travaux de mise en conformité PMR notamment les toilettes de la Salle des Fêtes dans le cadre du plan ADAPT
- Travaux sur l'Eglise
- Eclairage extérieur de la mairie

ADOPTE A L'UNANIMITE

6/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL TERRITORIAL AU 1^{ER} JANVIER 2022

Il y a lieu d'adopter le tableau des effectifs du personnel territorial :

Filière administrative :

- | | |
|--|---|
| • Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | 1 |
| • Attaché territorial | 1 |

Filière technique :

- | | |
|---|---|
| • Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
(Dont deux personnels féminins) | 5 |
| • Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 1 |

Filière médico-sociale :

- | | |
|--|----------|
| • ATSEM principal de 1 ^{ère} classe | 1 |
| Total personnel titulaire au 01.01.2022 | 9 |

L'agent contractuelle dont le contrat se terminait au 31 janvier a été embauchée en qualité d'Adjoint Administratif stagiaire au 1^{er} février 2022, la seconde n'ayant pas souhaité le renouvellement de son contrat au 1^{er} juillet 2021.

Quatre personnes ont été embauchées en P.E.C. (Parcours Emploi Compétence)

- Un agent aux services techniques
- Un agent au service entretien des bâtiments communaux
- Deux agents pour la garderie/la cantine (dont une assure l'accueil en médiathèque).

ADOPTE A L'UNANIMITE

7/ BOURSES SCOLAIRES 2022 (année scolaire 2021/2022)

En 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :

- De reconduire les bourses communales pour l'année scolaire 2020-2021
- De ne pas faire de distinction entre les enfants dont les parents sont imposables et les non imposables

- De fixer à 65 euros pour tous les élèves le montant des bourses scolaires avec les mêmes critères d'attribution – sont donc concernés tous les élèves à partir de la sixième sans limite d'âge fréquentant un établissement public.

Les parents déposeront leur demande en mairie : certificat de scolarité et R.I.B. avant le 15 mai 2022. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022.

Il est proposé aux élus de reconduire pour cette année scolaire 2021/2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

8/Dossier demande de subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL

Comme chaque année, le Conseil Départemental propose des subventions aux Communes :

- Répartition du Produit des Amendes de Police relatives à la circulation routière
- Aide à la sécurisation des Routes Départementales en Agglomération

Les dossiers sont à constituer du 1^{er} février au 31 mai 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à déposer des dossiers de subventions et à signer tout document relatif à ces dossiers.

9/ Demande de fonds de concours auprès de la C.C.P.S.

En 2020, Monsieur le Président de la CCPS s'était engagé à verser un fonds de concours à la Commune pour la maison médicale. Cette décision n'a jamais fait l'objet d'un versement et après plusieurs relances de Monsieur le Maire, il semblerait qu'un aboutissement soit possible. Afin que la CCPS passe cette question à son ordre du jour de la réunion du 12 avril 2022, il y a lieu de prendre une délibération du conseil municipal sollicitant ce fonds de concours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10/Renouvellement du contrat BCM Foudre

Le contrat pour la maintenance de l'installation de protection contre la foudre arrive à expiration (il est signé pour un an et se renouvelle par tacite reconduction mais sans pouvoir excéder quatre ans). Le coût TTC par an est de 240 € H.T. mais le montant est ajusté annuellement en fonction de la variation de l'indice BT 47.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11/SIDEC : confirmation transfert compétences IRVE

Par courrier reçu le 14 février 2022, le SIDEC nous demande la sécurisation de notre transfert de compétences avant le 3 avril 2022 en visant le nouvel arrêté préfectoral portant modification des statuts du SIDEC. (Il s'agit d'une simple opération administrative).

ADOPTE A L'UNANIMITE

12/SIDEC : Convention Groupement de Commande Energie

Les conditions financières de participation au groupement de commandes ont été revues conformément à l'engagement de Monsieur le Président du SIDEC devant le comité syndical. Pour mettre en place effectivement cette modification, et surtout pour pouvoir bénéficier des prochains marchés du SIDEC pour la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel, nous devons impérativement délibérer sur la base d'une nouvelle convention qui vous sera adressée par mail en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

13/ Questions diverses – Informations diverses

- ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR EN MAIRIE **ADOpte A L'UNANIMITE**
- CCPS : NOUVELLE COMPETENCE NTIC : **ADOpte A L'UNANIMITE**
- Projet éolien de Saint-Aubert pour 6 éoliennes : un dossier est arrivé en mairie, consultable aux heures d'ouverture du secrétariat.
- MAISON MEDICALE : Conditions de mise à disposition aux professionnels de santé. Un coût au m² a été fixé ainsi qu'une provision pour charges qui sera ajustée en fin d'année selon les consommations. La Commune prendra en charge les communs et la partie réservée à la P.M.I.. Par ailleurs, un contrat d'entretien va être signé avec une société de nettoyage (N.S.I. de CAUDRY) afin d'assurer l'entretien des parties communes.
- REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE DANS UN LOGEMENT COMMUNAL : Il s'avère nécessaire de remplacer la chaudière du logement communal 15 place Jean Jaurès. Un devis fourni pour une chaudière gaz à condensation d'un montant de 5 072.40 € TTC par la société FAREZ ECO ENERGIES de CLARY.
- DISTRIBUTEURS DE PAIN ET DE VIANDE SUR LA COMMUNE : Début mai en principe, un distributeur de pains et un de viande seront installés, rue Roger SALENGRO, afin de ne pas être placés trop près du DALCI BAR qui fait dépôt de pain depuis la fermeture de la boulangerie du village. Toutefois, seules 40 familles sur les 650 du village prennent leur pain au bar. Ces distributeurs rendront service également aux personnes traversant le village notamment pour les gens qui travaillent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

LE MAIRE,

Jean-Marc BOUCLY